

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Commerce de la France en 1868

Journal de la société statistique de Paris, tome 11 (1870), p. 32-45

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1870__11__32_0

© Société de statistique de Paris, 1870, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Commerce de la France en 1868.

Le compte rendu de notre commerce extérieur pendant l'année 1868 était attendu avec une certaine impatience, qu'expliquent les vives réclamations dirigées par certaines de nos industries contre les effets de la réforme douanière accomplie en 1860. Nous doutons que le document officiel que nous avons sous les yeux apporte une force nouvelle aux arguments qui se sont produits des deux côtés et éclaire d'une nouvelle lumière les questions engagées dans le débat. En voici les résultats sommaires :

Valeur totale des importations et exportations. — Disons d'abord quelle a été cette valeur pour une année moyenne déduite de chacune des trois dernières périodes quinquennales. (Valeurs en millions et centaines de mille francs.)

Périodes.	Commerce général.		Commerce spécial.	
	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.
1854-1858 . . .	2,311.8	2,395.9	1,662.2	1,723.5
1859-1863 . . .	2,846.6	3,088.2	2,121.0	2,271.0
1864-1868 . . .	3,813.8	3,988.7	2,858.7	2,961.8
1867	4,030.8	3,934.2	3,026.5	2,825.9
1868	4,258.2	3,720.9	3,303.7	2,789.9

Pour ne tenir compte que du commerce spécial, qui seul nous intéresse ici, nous remarquons que, de la 1^{re} à la 3^e période, l'accroissement des *exportations* a été, en nombres absolus, de 1,238.3 et en nombres relatifs de 71 p. 100. Si nous calculons l'accroissement de la première à la dernière année des trois périodes (1854 et 1868), les deux accroissements sont de 1,476.2 et de 91 p. 100.

L'accroissement des *importations* de la 1^{re} à la 3^e période a été de 1,662.2 (nombres absolus) et de 92 p. 100. L'accroissement de la première à la dernière année des trois périodes a été de 2,012.1 et de 155 p. 100.

Ainsi le progrès des importations a dépassé celui des exportations, que l'on rapproche la moyenne annuelle de la 1^{re} et de la 3^e période ou les nombres de la première et de la dernière année de la période de 15 ans 1854-1868.

Si l'on cherche à déterminer l'accroissement centésimal de la première à la dernière année de chacune des trois périodes, on arrive aux résultats ci-après (commerce spécial) :

Périodes.	Accroissements absolus.		Accroissements relatifs.	
	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.
1854-1858 . . .	271.2	473.6	21.0	33.5
1859-1863 . . .	785.7	376.2	47.8	16.6
1864-1868 . . .	775.5	— 134.3	37.0	— 4.8

Il est remarquable 1^o que, tandis que les importations se sont constamment accrues dans les trois périodes, les exportations ont diminué dans la 3^e; 2^o que, tandis que la proportion de l'accroissement des importations faisait plus que doubler dans la 2^e période par rapport à la 1^{re}, cette proportion diminuait de moitié pour les exportations; 3^o que la proportion d'accroissement des importations a sensiblement faibli de la 2^e à la 3^e période. Il faut probablement voir, dans ce dernier fait, une conséquence des traités de commerce par suite desquels l'étranger a envoyé en France une quantité, d'abord considérable (1859-1863), puis décrois-

sante (1864-1868), de ses produits. Nos voisins ont cru d'abord que, grâce aux réductions douanières, notre marché leur était entièrement ouvert et que l'industrie française ne serait pas capable de leur résister. Ils ont fait l'expérience contraire. Mais il n'est pas douteux que la lutte a été très-vive et qu'une partie de la production nationale, insuffisamment préparée, a souffert notablement.

La diminution de nos exportations ne s'est produite qu'en 1867 et 1868; dans les trois années antérieures, elles avaient suivi un mouvement progressif comme l'indique le tableau ci-après :

Années.	Commerce spécial.	
	Importations.	Exportations.
1864	2,528.2	2,924.2
1865	2,641.1	3,088.4
1866	2,793.5	3,180.6
1867	3,026.5	2,825.9
1868	3,303.7	2,789.9

1867 et 1868 ont donc été, dans une certaine mesure, des années de crise. Cette crise, conséquence des événements militaires et politiques de 1866, c'est-à-dire des chances de guerre qui les ont suivis et ont pesé sur toutes les transactions, a été générale en Europe. On ne peut que s'étonner qu'elle n'ait pas entraîné plus de désastres.

Il importe de savoir qu'à l'exception des sucres, les marchandises étrangères admises temporairement pour recevoir une transformation ou un complément de main-d'œuvre en France, ne figurent point dans les comptes du commerce spécial. Elles représentent, en 1868, 112 millions de francs. Les produits réexportés après main-d'œuvre comprennent 184 millions. En ajoutant ces chiffres à ceux du commerce spécial d'entrée et de sortie, on obtient les résultats ci-après (en millions de francs) :

	1868.	1867.
Importations . .	3,416	3,201
Exportations . .	2,974	3,085

Nous revenons plus loin à l'analyse des documents officiels en ce qui concerne les admissions temporaires.

Nature des marchandises importées et exportées. — Quelle a été la nature des marchandises qui ont alimenté, dans la dernière période quinquennale, notre commerce (spécial) d'importations ? Le tableau ci-après répond à cette question :

	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Matières nécessaires à l'industrie	1,741.0	1,866.6	1,971.4	2,091.6	1,971.7	2,115.7
Objets de consommation } naturels . .	541.2	506.6	498.6	494.8	825.1	950.9
} fabriqués..	144.2	155.0	171.3	207.1	229.7	237.1

Sauf une diminution de 120 millions en 1867, l'importation des matières nécessaires à notre industrie s'est accrue sans relâche. Elle a atteint, en 1868, le chiffre le plus élevé de la période. Ce fait indique qu'au fond la situation de la fabrique française n'a pas cessé d'être bonne et qu'un ralentissement dans les exportations en 1867 et 1868 a probablement été compensé par un accroissement de consommation à l'intérieur. L'importation des produits dits *naturels*, après des oscillations peu sensibles, de 1863 à 1866, a pris subitement, en 1867 et 1868, de très-notables proportions, par suite des fortes entrées de céréales qu'exigeait l'insuffisance

de la récolte dans ces deux dernières années. Quant aux produits fabriqués, leur admission a été, il ne faut pas le nier, l'objet d'un accroissement continu et surtout très-caractérisé à partir de 1866. Toutefois, quand on songe qu'un pays de 40 millions d'habitants, où l'aisance est très-répandue, ne reçoit au maximum que pour 237 millions de produits de l'industrie étrangère, on ne peut dire que le marché de ce pays est envahi par les concurrents du travail national.

Le tableau ci-après indique le mouvement de nos exportations dans la même période :

	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Produits naturels	1,152.1	1,219.1	1,413.6	1,464.9	1,295.5	1,305.9
— fabriqués	1,490.5	1,605.1	1,674.8	1,715.8	1,530.4	1,484.0

L'exportation des produits de notre sol, après un accroissement continu et marqué jusqu'en 1866 inclusivement, diminue en 1867 et 1868, années de mauvaises récoltes pour beaucoup de ces produits et d'une crise très-intense dans toute l'Europe. Quant à nos produits manufacturés, leur exportation atteint son maximum en 1866 pour tomber, en 1868, au-dessous du chiffre de 1863. Ici, l'effet de la crise est très-visible.

Les produits de notre industrie qui en ont le plus souffert sont les suivants (valeurs en millions de francs) :

	1866.	1867.	1868.
Tissus de soie	467.7	423.0	452.3
— de laine	301.7	236.8	224.9
Tabletterie	202.4	185.4	174.6
Confections	119.9	94.1	78.6
Tissus de coton	86.4	57.5	54.8
Peaux ouvrées	94.9	71.5	53.3
Tissus de lin et de chanvre.	31.3	28.7	22.8
Modes et fleurs artificielles.	28.4	29.2	21.7

Valeur des produits importés temporairement. — La valeur des importations temporaires a atteint son maximum en 1867 pour diminuer considérablement en 1868. En voici le mouvement (valeurs en millions de francs) :

	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Matières premières mises en œuvre . . .	84.4	88.9	102.9	100.8	175.0	111.7
Produits réexportés	163.6	198.3	204.8	209.7	258.8	184.0
Différence au profit de la main-d'œuvre française	79.2	109.4	101.9	108.9	83.8	72.3

Les principales des matières premières ainsi importées franchises de tout droit à la condition de la réexportation, dans un certain délai et sous certaines conditions, des produits qui en sont dérivés sont, par ordre d'importance, les suivantes :

Blé-froment (pour être converti en farine) ; graines oléagineuses (pour être converties en huiles brutes) ; fer étiré en barres, fonte brute, plomb brut, tôle, acier en barres, cuivre (pour être convertis en ouvrages de toute nature) ; toile et mous-seline de coton écru (pour être teinté ou imprimé) ; huiles brutes de graines grasses (pour être épurées) ; étoffes diverses de laine pure ou mélangée (pour être teintées ou imprimées) ; suif brut (pour être converti en acide stéarique en masse ou ouvré), etc.

Les sucres bruts, placés, depuis 1864, sous le régime des admissions temporaires pour être réexportés ou raffinés, ne figurent pas au tableau ci-dessus. En voici le mouvement par quantités de tonnes (de 1,000 kilogr.) :

1862.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
132,081	111,552	138,967	111,455	109,096	102,696

On voit que, pour les admissions temporaires, comme pour les importations et les exportations du commerce spécial, les années 1867 et 1868 ont été des années d'épreuve.

Quelques mots sur les admissions temporaires et les critiques dont elles ont été l'objet.

Dès 1819, l'industrie de la raffinerie du sucre, ayant pris de grands développements et se jugeant en mesure de lutter contre l'étranger sur les marchés extérieurs, demanda l'autorisation de travailler le sucre en entrepôt ou en admission temporaire pour l'exporter après raffinage. Cette demande fut accueillie, mais aux conditions, successivement imposées, que les sucres à raffiner pour l'exportation proviendraient des colonies françaises exclusivement, puis que ces sucres seraient importés par navires français. On retirait ainsi en partie d'une main ce qu'on accordait de l'autre. Ce régime fut, d'ailleurs, fréquemment modifié.

D'autres industries ne tardèrent pas à réclamer et à obtenir des moyens analogues d'écouler leurs produits à l'étranger, le marché intérieur restant toujours réservé aux produits fabriqués avec des matières premières provenant soit de l'agriculture, soit de l'industrie nationales, soit de l'étranger, mais ayant acquitté le droit de douane. C'est ainsi qu'il fut décidé que les tissus de coton et de laine recevraient un drawback (remboursement, à la sortie, du droit de douane perçu sur les matières premières), lorsqu'ils seraient exportés. En 1836, des imprimeurs sur foulards de Lyon sollicitèrent l'autorisation d'importer des foulards indiens, blancs ou écrus, pour les réexporter après impression. Une loi était nécessaire. Elle fut votée avec une clause en vertu de laquelle le gouvernement pouvait étendre à d'autres industries la faculté de l'admission temporaire. Vers 1842, les constructeurs de machines et de navires reçurent l'autorisation d'introduire des tôles et des fers étrangers sous la condition expresse que ces produits seraient estampillés par la douane. L'estampille disparaissant presque toujours dans la confection du produit fabriqué, on dut renoncer à la condition de la réexportation de l'identique, pour s'en tenir, en ce qui concerne les métaux, à la réexportation de l'équivalent en poids. C'est ce qu'on a appelé le régime de l'*acquit à caution*. L'identique ne fut conservé que pour la réexportation des tissus, la pièce estampillée au moment de l'admission temporaire en franchise de droits, pouvant et devant toujours être reproduite à la douane à sa sortie.

Le régime de l'*acquit à caution* a été successivement étendu aux céréales, à quelques graines oléagineuses, à des huiles grasses destinées à être épurées, au suif, etc.

Les avantages de ce moyen donné à notre industrie de lutter au dehors contre les industries rivales sont évidents. Il détermine, à l'intérieur, un accroissement de travail, dont la première conséquence est une quantité considérable de salaires pour la classe ouvrière et de profits pour les fabricants. Il procure du fret à notre marine et alimente nos transports à l'intérieur. Il donne une fructueuse notoriété, sur les marchés extérieurs, à l'habileté de nos producteurs, qui reçoivent des commandes que l'industrie étrangère exécutait seule autrefois. En ce qui concerne particulièrement les tissus imprimés dont la matière première (les toiles de coton) nous est fournie par la Suisse, leur exportation fait connaître à l'étran-

ger nos modes, nos dessins, nos couleurs, notre manière de travailler, en un mot l'ensemble de ces éléments, de ces qualités qui constituent le goût français. Cela est également vrai pour les foulards. D'un autre côté, les fabriques qui trouvent ainsi, dans la réexportation de produits qu'elles ont transformés ou complétés, des bénéfices importants que ne leur procurerait pas le seul marché français, voient diminuer ainsi leurs frais généraux et peuvent produire à plus bas prix pour ce marché.

On a reproché, il est vrai, au régime des admissions temporaires de donner lieu soit à de graves abus, soit à des conséquences regrettables pour les industries que le législateur a entendu protéger, dans une certaine mesure, contre les produits de l'étranger. C'est le régime des acquits à caution qui a été le plus vivement attaqué. On a dit que, sous ce régime, l'importateur n'est pas toujours celui qui met en œuvre la matière première introduite en franchise. Il cède fréquemment son acquit à un industriel éloigné de la frontière d'importation, qui le décharge, en exportant par celle dont il est le plus rapproché, un produit fabriqué, non pas avec cette matière première, mais avec son similaire français. C'est ce qui arrive notamment pour les fontes et fers. Dans ce cas, la spéculation est celle-ci : Si le droit de douane, par exemple, est de 6 fr. par 100 kilogr. sur le fer étranger, l'importateur vend son fer dans la région du port d'importation (le plus souvent la zone du nord), et sur le bénéfice (au moins égal au montant du droit) il offre 3 fr., par exemple, au cessionnaire de l'acquit, qui, pouvant ainsi fabriquer à meilleur marché, accepte les commandes de l'étranger.

Il est certain que cette spéculation n'avait pas été prévue par le législateur, et bien qu'elle ait cet effet utile de faire profiter les industriels les plus éloignés du port ou de la frontière d'importation du régime des admissions temporaires, dont la distance, c'est-à-dire les frais de transport, ne leur permet pas de bénéficier, on ne peut nier que, d'une part, elle viole la lettre de la loi, et que, de l'autre, elle cause un véritable préjudice aux maîtres de forge dans le voisinage desquels se fait la vente du produit importé en franchise. Il est évident que, dans ce cas, le droit de douane, destiné à les protéger contre la concurrence étrangère, disparaît complètement. Aussi le gouvernement avait-il pris, en 1868, des mesures destinées à mettre autant que possible un terme au trafic des acquits à caution.

On a également reproché au régime des admissions temporaires de peser indirectement sur le prix des produits français similaires. Ainsi un *indienneur* (imprimeur), en important, par exemple, des toiles de coton suisses, qui lui coûtent 30 c. le mètre, pour les teindre, puis les réexporter, amène, dit-on, une dépression de la valeur des toiles françaises, dont le prix est supérieur, le tisseur français, jaloux de lutter contre la concurrence suisse même pour l'exportation, se voyant obligé d'abaisser ses prix souvent au-dessous du taux rémunérateur. Mais on conteste la réalité de cette dépression, en faisant remarquer que le marché intérieur reste toujours affecté aux toiles peintes françaises.

Terminons en rappelant que deux décrets du 9 janvier 1870 viennent de trancher la question dans le sens des réclamants, en substituant l'identique à l'équivalent pour les importations temporaires des fers et fontes et en supprimant complètement, dans un délai de trois mois, ces importations pour les toiles de coton.

On perd trop de vue que le régime des importations temporaires existe dans tous

les autres pays où, comme en France, certains produits demi-fabriqués et servant de matière à d'autres produits sont grevés de droits plus ou moins élevés.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Recueil consulaire belge*, année 1870, 1^{re} livraison :

« En outre, il a été importé dans le Zollverein, en franchise de droits, sous condition de réexportation, des quantités considérables de matières premières pour être fabriquées et de produits pour recevoir un complément de main-d'œuvre.

« Une fabrique de machines d'Elbing a tiré de l'étranger la fonte, les tôles et le fer battu nécessaires à la fabrication de 30 supports de pont, de 100 wagons pour le chemin de fer de Varsovie et de 77 wagons pour le chemin de fer de Riga-Mitau.

« Dans la province de Silésie, l'Autriche a envoyé, pour être blanchis, plus de 8,000 quintaux (400,000 kilogr.) de fils de lin écrus et 11,957 quintaux de tissus de coton écrus.

« A Berlin, un établissement d'imprimerie sur coton a reçu de l'Autriche, pour être imprimées, 121,689 pièces de tissus de coton pesant 9,161 quintaux, et d'autres pays 76,871 pièces pesant 4,443 quintaux. La Société pour la fabrication du matériel des chemins de fer a tiré de l'étranger 3,675 quintaux d'acier et 3,339 quintaux de fer façonné pour la fabrication de voitures de chemins de fer destinées à la Russie.

« Dans la province de Saxe, des fabriques d'Eilenburg et de Zeitz ont reçu 68,351 pièces de tissus de coton écrus pour être blanchies, imprimées et apprêtées.

« A Hagen, en Westphalie, une imprimerie sur coton a reçu 16,297 pièces de tissus de coton pour être teintes et imprimées.

« Dans la province du Rhin, Elberfeld, Hilden et Crefeld ont reçu de l'étranger des quantités considérables de tissus de soie et mi-soie, ainsi que de rubans, pour être apprêtés, teints et imprimés. Les teinturiers en fils d'Elberfeld et de Barmen ont teint pour l'étranger, les premiers, 1,457,053 livres anglaises de fils de coton simples et retors, les seconds, 419,419 mêmes livres. Une imprimerie sur coton à Elberfeld a imprimé pour l'étranger 48,428 pièces de tissus de coton pesant 4,468 quintaux.

« A Cologne, la Société pour la fabrication des machines a employé, venant de l'étranger, 15,362 quintaux de tôles, 12,109 quintaux de fer façonné et 2,417 quintaux de fer battu, pour la construction de ponts et de toitures destinés à l'exportation. La fabrique de Harkorten a tiré de l'étranger 73,717 quintaux pour la construction de deux ponts dans l'île de Java, d'un pont en Autriche et d'un pont de chemin de fer en Hollande. A Aix-la-Chapelle, un établissement a fabriqué des chaudières à vapeur et des machines pour l'exportation, etc., etc., etc.»

Commerce par terre et par mer. — Notre commerce général s'est réparti ainsi qu'il suit entre nos frontières de terre et de mer, de 1863 à 1868 (valeurs en millions de francs).

		1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Voie de mer.	Importations .	2,023.1	2,243.0	2,320.9	2,462.6	2,544.0	2,821.1
	Exportations .	2,637.4	2,892.3	3,000.2	3,234.8	2,808.3	2,673.7
	Totaux . . .	4,660.5	5,135.3	5,321.1	5,697.4	5,352.3	5,494.8
Voie de terre.	Importations .	1,113.3	1,164.4	1,206.5	1,382.5	1,486.8	1,437.1
	Exportations .	889.0	1,028.9	1,086.3	1,046.2	1,125.9	1,047.2
	Totaux . . .	2,002.3	2,193.3	2,292.8	2,428.7	2,612.7	2,484.3

La proportion de notre commerce par la voie de terre, de 31 p. 100 du total de nos échanges, en 1863, descend à 29 en 1866, année du maximum de ces échanges, et remonte à 31 en 1868. Pour la période entière, la proportion est de 69 p. 100 par la voie de mer.

Quand on étudie séparément l'importation et l'exportation, on remarque que la part de la voie de mer descend, dans la même période, à 64.6 pour l'importation et s'élève à 73 pour l'exportation.

Sur les 5,495 millions qui, en 1868, formaient la valeur des transports par la voie de mer, la part du pavillon français a été de 2,340 millions, dont 409 millions revenant à la navigation avec nos colonies et la grande pêche, et 1,931 millions à la navigation internationale. La part de la marine étrangère dans cette navigation a été de 3,155 millions.

Sur 29,234 millions de valeurs (chiffre dans lequel n'est pas compris le produit du commerce avec nos possessions ou colonies hors d'Europe et de la grande pêche), importées et exportées de 1863 à 1868, le pavillon national en a transporté 11,912 ou 40 p. 100.

Commerce avec les possessions françaises hors d'Europe. — La valeur de ce commerce (général) a varié comme il suit dans la période ci-après (importations et exportations comprises) :

1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
377.5	363.1	373.0	390.8	374.7	382.6

On voit que nos échanges avec nos établissements coloniaux (moins l'Algérie) ont également faibli en 1867, mais pour se relever, quoique légèrement, en 1868.

Produits de la grande pêche. — Ils ont oscillé comme il suit :

1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
20.9	28.6	27.5	29.9	32.6	26.6

On constate deux diminutions, l'une en 1865, l'autre en 1868.

Pays de provenance et de destination. — Voici la liste des pays avec lesquels nous avons fait le plus d'échanges en 1868 (commerce spécial).

1° Importations. (En millions de francs.)

Pays.	Valeurs.	Pays.	Valeurs.	Pays.	Valeurs.
Angleterre	573	Suisse	141	Amérique espag. . .	51
Belgique	354	Indes anglaises. . .	106	Autriche	47
Royaume d'Italie. . .	327	Espagne	88	Suède	47
Zollverein	266	Rio de la Plata. . .	88	Égypte	45
Turquie	225	Algérie.	71	Pays-Bas	40
États-Unis	150	Japon.	57	Chine.	38
Russie	146	Brésil.	52		

Par rapport à 1867, nos échanges se sont accrus avec 16 de ces 20 pays. Ces accroissements se classent, par ordre d'importance, comme il suit : Turquie, 89 millions; Russie, 38; Japon, 37; Suisse, 34; Indes anglaises, 21; Angleterre, 21; Amérique espagnole, 19; Chine, 16; Zollverein, 9; États-Unis, 9; Rio de la Plata, 8; royaume d'Italie, 8; Brésil, 6; Suède, 5; Pays-Bas, 5; Algérie, 4.

La diminution la plus importante a porté sur la Belgique (27 millions).

2° Exportations.

Pays.	Valeurs.	Pays.	Valeurs.	Pays.	Valeurs.
Angleterre	872	Espagne	108	Pays-Bas	30
Belgique	272	Turquie.	72	Russie	29
Suisse	263	Rio de la Plata. . .	66	Chili	26
Zollverein	215	Brésil.	56	Amérique espag. .	21
Royaume d'Italie. .	171	Villes anséatiques. .	38	Pérou	20
États-Unis	126	Égypte	37	Nouvelle-Grenade.	19
Algérie.	117	Uruguay	36		

On voit qu'au point de vue de l'exportation, le classement diffère assez sensiblement. Les villes anséatiques, l'Uruguay, le Chili, le Pérou, la Nouvelle-Grenade figurent ici parmi les principaux pays de destination, et on les cherche vainement parmi ceux du tableau précédent. Ainsi on peut importer beaucoup dans un pays, sans en exporter, au moins directement, dans les mêmes proportions. On en trouve encore la preuve dans ce fait que, d'après les documents officiels, nous recevons beaucoup plus de produits de l'Autriche, de la Suède, des Indes anglaises, du Japon et de la Chine que nous ne leur en envoyons.

Voici, pour ceux des pays qui figurent sur les deux listes, le rapprochement des importations et exportations en 1868 :

Pays.	Importations.	Exportations.	Pays.	Importations.	Exportations.
Angleterre	573	872	Espagne	88	108
Belgique	354	272	Rio de la Plata. . .	88	66
Royaume d'Italie. .	327	171	Algérie.	71	117
Zollverein	266	215	Brésil.	52	56
Turquie.	225	72	Amérique espag. .	51	21
États-Unis	150	126	Égypte	45	37
Russie	146	29	Pays-Bas.	40	30
Suisse	141	263			

De ces 15 pays, il n'en est que 5 auxquels nous envoyons plus de produits qu'ils ne nous en expédient; ce sont : l'Angleterre, la Suisse, l'Espagne, l'Algérie et le Brésil.

Voici comment se classaient en 1858, c'est-à-dire dix années avant, les principaux pays de provenance et de destination :

1° Importations.

Pays.	Valeurs.	Pays.	Valeurs.	Pays.	Valeurs.
Angleterre	262	Russie	65	Norvège	21
États-Unis	178	Espagne	49	Brésil.	18
Italie	167	Suisse	44	Rio de la Plata. . .	17
Belgique	149	Pays-Bas	33	Mexique	15
Zollverein	94	Algérie.	29	Suède	14
Turquie.	72	Pérou et Bolivie. .	22	Autriche	12
Indes anglaises. . .	67				

2° Exportations.

Pays.	Valeurs.	Pays.	Valeurs.	Pays.	Valeurs.
Angleterre	426	Algérie.	97	Pays-Bas	23
États-Unis	209	Brésil.	51	Rio de la Plata. . .	19
Belgique	166	Turquie.	46	Chili	18
Italie	155	Mexique	41	Ile Maurice et cap de	
Zollverein	133	Amérique espag. .	35.5	Bonne-Espérance.	17
Espagne	112	Pérou et Bolivie. .	31.4	Villes anséatiques. .	15.5
Suisse	102	Russie	25.5	Uruguay	12

Quand on compare le classement, par ordre d'importance, des 20 principaux pays de provenance (importation), en 1858 et 1868, on constate que 5 de ceux qui figurent dans le tableau de 1868, ne s'y trouvent pas en 1858. Ce sont les suivants : Égypte, Indes anglaises, Japon, Chine, Amérique espagnole. Notre commerce d'importation avec ces 5 pays s'est donc sensiblement accru en dix années. Il a, au contraire, diminué avec la Norvège, le Pérou, la Bolivie et le Mexique, qui manquent dans la liste de 1868.

En faisant le même rapprochement pour l'exportation, on vérifie que l'Égypte et la Nouvelle-Grenade qui, en 1868, font partie de la série des 20 principaux pays importateurs de nos produits, n'y étaient pas comprises en 1858. Toutefois elles venaient immédiatement après.

En revanche, le Mexique, l'île Maurice et le cap de Bonne-Espérance ont disparu, en 1868, de la liste de ces 20 États, par suite d'une diminution considérable de nos rapports commerciaux avec eux.

En fait, au petit nombre d'exceptions près que nous venons de signaler, nous faisons toujours, depuis 1858, les échanges les plus considérables avec les mêmes pays.

Voici dans quelle mesure s'est modifiée, à dix années d'intervalle, la valeur de ces échanges avec les États qui figurent dans le classement de 1858 et 1868.

Pays.	Importations.		Pays.	Exportations.	
	1858.	1868.		1858.	1868.
Angleterre	262	573	Angleterre	426	872
États-Unis	178	150	États-Unis	209	126
Italie ¹	167	327	Belgique	166	272
Belgique	149	354	Italie	155	171
Zollverein	94	260	Zollverein	133	215
Turquie.	72	225	Espagne.	112	108
Indes anglaises. . .	67	106	Suisse	102	263
Russie	65	146	Algérie.	97	117
Espagne.	49	88	Brésil.	51	56
Suisse	44	141	Turquie.	46	72
Pays-Bas	33	40	Amérique espag. .	35	21
Algérie.	29	71	Russie	25	29
Brésil.	18	52	Pays-Bas	23	30
Rio de la Plata. . .	17	88	Rio de la Plata. . .	19	66
Suède.	14	47	Chili	18	26
Autriche	12	47	Villes anséatiques. .	15	38
			Uruguay	12	36

Quoique 1868 soit une année peu favorable, on remarque cependant, sauf pour les États-Unis à l'importation, et à l'exportation, sauf pour les États-Unis, l'Espagne et l'Amérique espagnole, un accroissement généralement très-sensible, mais surtout en ce qui concerne l'Angleterre. Cet accroissement serait bien plus remarquable si nous avions pris 1866 pour terme de comparaison.

Rappelons que, de 1858 à 1868, certains débouchés pour notre industrie ont très-notablement perdu de leur importance; ce sont: le Mexique (probablement par suite des faits de guerre que l'on connaît), le Pérou et la Bolivie (par suite de la guerre avec l'Espagne), l'île Maurice et le cap de Bonne-Espérance.

1. En 1858, les états de douane comprenaient sous la dénomination *Italie* la péninsule moins la Lombardo-Vénétie, et, en 1868, la péninsule avec la Lombardo-Vénétie et moins l'État pontifical. La formation du royaume d'Italie explique en partie l'accroissement des échanges de 1858 à 1868.

Trois de ces pays figurent parmi ceux auxquels nous avons beaucoup moins acheté en 1868 qu'en 1858: le Mexique, le Pérou et la Bolivie. La Norvège est la quatrième.

Mais, c'est surtout le marché des États-Unis qui, par suite d'abord de la guerre de la sécession et de la crise cotonnière qui en a été la conséquence, puis, plus tard, d'une énorme aggravation du tarif douanier, s'est considérablement resserré pour nous. Voici, de 1858 à 1868, le mouvement de nos échanges avec ce pays :

	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Importations.	178	198	240	363	96	81	69	49	192	141	150
Exportations.	210	308	250	82	100	94	84	108	173	156	126

Tandis que nos importations de ce pays s'accroissent régulièrement de 1858 à 1861, année de leur maximum, la valeur de nos exportations oscille, pour descendre à son minimum dans cette même année 1861 qui a vu éclater la guerre civile. Ainsi, d'une part, le fait même de cette guerre motivait une énorme importation du coton américain, qui menaçait de manquer, et de l'autre, il arrêtait immédiatement la vente de nos produits dans l'Union.

Commerce avec l'Angleterre. — Quel a été l'effet du traité de 1860 sur nos échanges avec l'Angleterre? Voici la réponse que donnent à cette question les documents officiels anglais et français (valeurs en millions de francs).

1° Documents anglais.

	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Importations . . .	421.7	444.2	445.7	541.9	600.0	641.0	790.6	925.0	843.4	847.5
Exportations . . .	239.0	317.5	435.7	544.1	598.2	596.6	633.9	664.9	575.0	587.5

Les importations de France en Angleterre se sont accrues, par une progression continue, de 421.7 à 925.0 de 1859 à 1866, année du maximum des échanges des deux pays, soit de 503.3 (119 p. 100).

Les exportations d'Angleterre en France se sont élevées, par une progression interrompue seulement en 1864, de 239 en 1859 à 665 en 1866. C'est un accroissement de 426 millions (178 p. 100).

Ainsi, l'accroissement des exportations anglaises pour notre pays a été plus fort que celui de nos importations dans le Royaume-Uni; ce qui n'a rien de surprenant quand on songe que l'Angleterre, ayant déjà depuis longtemps proclamé la liberté du commerce, achetait, sans se préoccuper beaucoup de la réciprocité, les produits français à sa convenance.

Il n'en existait pas moins, en 1866, un excédant, au profit des importations françaises, de 260.1 millions.

2° Documents français.

	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Importations..	278.2	308.4	438.1	525.6	592.6	578.7	638.2	652.9	568.1	573.1
Exportations. .	591.2	598.8	456.4	619.5	799.6	904.4	1,006.2	1,153.4	907.0	872.0

Remarquons tout d'abord que les différences entre les documents des deux pays ne sont pas très-sensibles en ce qui concerne les importations anglaises en France. C'est un fait très-remarquable, en ce sens qu'il témoigne de l'exactitude relative des opérations des deux douanes et des déclarations des expéditeurs anglais.

Mais il en est autrement en ce qui concerne les importations de la France en Angleterre. Ici, les écarts entre les valeurs accusées par les deux documents sont considérables, les déclarations faites à la douane française étant toujours (sauf pour la première fois, en 1868) très-notablement supérieures à celles qu'a reçues la douane anglaise.

Comment expliquer ce fait? Il n'est pas possible que nos expéditeurs exagèrent l'importance de leurs envois, puisqu'ils n'y ont aucun intérêt. Il ne l'est pas davantage que la douane anglaise l'atténue, surtout quand on songe que beaucoup de droits en Angleterre sont perçus *ad valorem*. La contrebande jouerait-elle un rôle considérable dans nos expéditions en Angleterre? C'est peu vraisemblable avec la modération du tarif anglais et l'extrême vigilance de la douane britannique. Nos bureaux de douane attribueraient-ils à l'Angleterre, faute d'indications spéciales, des produits destinés à d'autres consommateurs, mais empruntant les ports d'embarquement de ce pays? Cette hypothèse est la plus probable de toutes.

En fait, un certain nombre de nos opérations commerciales avec l'Angleterre échappent à la douane anglaise, parce qu'elles n'arrivent pas à sa connaissance. Citons d'abord nos envois aux îles anglaises du détroit (Jersey, Guernesey, etc.), non comprises, comme on sait, dans le rayon douanier du Royaume-Uni, envois dont ces îles pourraient bien n'être pas les véritables destinataires. Ce n'est pas tout : nous envoyons en Angleterre des produits qui n'accostent pas la côte anglaise, parce que, arrivés dans la Mersey ou la Tamise, ils sont immédiatement transbordés sur des navires anglais chargés de les transporter ailleurs. On sait, en effet, que l'Angleterre fait un commerce considérable non-seulement de ses marchandises, mais encore de celles de l'étranger; or, par le fait des transbordements, une partie de ce commerce échappe à sa douane. Il est même permis de croire que des spéculateurs anglais envoient prendre dans nos ports, par des navires de leur nation, un fret destiné à être vendu pour leur compte à des pays tiers. Or, la douane française voit nécessairement, dans cette opération, un fait d'importation en Angleterre et l'inscrit comme tel.

Les écarts que nous avons signalés dans les valeurs, se retrouvent-ils aussi dans les quantités? Prenons pour exemple les vins que nous importons en Angleterre (quantités en hectolitres).

	1868.	1867.	1866.	1865.	1864.	1863.	1862.
Documents anglais.	214,443	171,217	166,572	132,357	123,635	99,276	101,923
— français.	263,600	210,384	213,745	165,943	157,495	133,684	124,023

Il résulte de ce rapprochement que les quantités portées par la douane française au compte de l'Angleterre sont toujours supérieures à celles dont la douane anglaise accuse réception. Et cependant la contrebande n'est pas possible avec des produits de cette nature. Il faut donc en conclure qu'une certaine partie des vins que nous exportons à destination (déclarée) de nos voisins d'outre-Manche vont, soit directement, par l'intermédiaire de leur marine, soit en traversant l'Angleterre (transit), à d'autres consommateurs. Maintenant, ce qui est vrai pour les vins, doit l'être pour d'autres produits.

Valeur des documents officiels sur notre commerce extérieur. — On a élevé des doutes sur l'exactitude des valeurs attribuées aux produits de l'étranger par la douane française. Il a été soutenu, d'une part, que la détermination annuelle du

prix courant des marchandises taxées au poids (qui sert de base aux évaluations de la douane) par la commission spéciale chargée de ce travail, ne mérite qu'une faible confiance, cette commission ne réunissant pas des éléments suffisants pour une exacte appréciation de ce prix. On a également prétendu que les valeurs déclarées à la douane par les importateurs sont notablement atténuées dans le but d'échapper à l'entière perception du droit, quand ce droit est *ad valorem*. Nous ne savons ce que la première critique peut avoir de fondé, le mécanisme du travail de la commission des valeurs n'étant pas parfaitement connu. Quant à la seconde, elle a été récemment, au sein du Corps législatif, l'objet d'un débat intéressant, mais qui n'a pas été concluant, un des organes du gouvernement ayant assuré que la *mésévaluation* ne dépasse pas, d'après les résultats d'un assez grand nombre d'expertises contradictoires, 4 à 5 p. 100, et l'autre, qu'elle peut aller jusqu'à 15 p. 100. En prenant comme exacte la moyenne de ces deux affirmations, et en supposant la constante application de cette moyenne aux déclarations faites à la douane, il conviendrait d'élever du dixième la valeur de toutes les importations auxquelles s'applique le tarif *ad valorem*.

Mais, il y aurait lieu de se demander, d'un autre côté, si l'estimation que fait la douane française de la valeur de nos exportations n'est pas également plus ou moins inférieure à la réalité. On sait qu'elle applique aux colis (dont le contenu lui est déclaré et dont elle a préalablement vérifié le poids) les prix arrêtés par la commission des valeurs. Mais cette application est-elle toujours exacte? Quand, par exemple, un ballot est déclaré contenir des soieries, son évaluation embrasse-t-elle toutes les qualités qui peuvent s'y trouver? Elle ne le pourrait qu'en l'ouvrant; ce qu'elle ne fait, croyons-nous, jamais, depuis la suppression des droits de sortie. Elle applique donc un prix moyen, assez souvent inférieur à la valeur réelle. N'est-il pas certain, d'ailleurs, que, pour éluder les tarifs des compagnies de transport par terre ou par mer, nos exportateurs introduisent des marchandises d'une grande valeur sous un petit volume dans des colis de produits plus ou moins communs? Il en résulte que la douane française ne connaît, en réalité, qu'une partie du commerce extérieur du pays, et que, par suite, les rapprochements qu'elle opère entre les valeurs importées et exportées sont nécessairement inexacts.

Opérations d'entrepôt. — Le poids total des marchandises de toute nature entrées dans les entrepôts en 1868 a été de 12,994,033 quint. métr., représentant une valeur de 501 millions de francs. C'est une augmentation, sur 1867, en poids, de 1,482,448 quint. métr., et, en valeur, de 39 millions. Les accroissements ont porté surtout sur les céréales et les sucres; la diminution sur la houille.

Opérations en transit. — Les marchandises expédiées en transit par la France avaient un poids de 3,224,249 quint. métr. et une valeur de 599 millions. C'est, en poids, une diminution par rapport à 1867, de 80,279 quint. métr. et, en valeur, de 77 millions. La diminution a porté surtout sur les céréales et le coton en laine. Elle eût été beaucoup plus considérable, sans de fortes augmentations sur les houilles et les métaux.

Les produits ci-après ont fourni, au transit, la valeur la plus considérable : tissus de coton, 48 millions; horlogerie, 16; coton en laine, 16; tissus de laine ou de chanvre, 9; café, 8; fontes, fers et aciers, 5, etc.

Les principaux pays de provenance sont : la Suisse, le Zollverein, la Belgique et

l'Angleterre; les principaux pays de destination : l'Angleterre, la Suisse, le royaume d'Italie, les États-Unis, l'Espagne, etc.

Recettes de douanes. — Elles se sont élevées à 147,348,589 fr., dont: droits d'entrée, 123,718,534 fr.; de sortie, 160,815; de navigation, 294,988 fr.; droits et produits accessoires, 1,555,126; taxe de consommation appliquée aux sels, 21,619,126 fr. Par rapport à 1867, l'augmentation du total de la recette est de 1,584,740 fr.

Le montant des recettes de douane a oscillé comme suit de 1858 à 1868 (en millions de francs).

	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Droits de douane	193.7	200.1	141.1	134.8	159.1	172.9	138.7	129.8	129.2	123.0	125.7
Taxe sur les sels.	27.8	28.3	30.3	26.8	27.6	22.6	23.2	23.1	22.8	22.7	21.6
Total général.	221.5	228.4	171.4	161.6	186.7	195.5	161.9	152.9	152.0	145.7	147.3

On voit que le dégrèvement, à partir de 1860, d'un grand nombre de matières premières a produit une diminution sensible dans les recettes de douane. En rapprochant du chiffre de 1859 une moyenne déduite de 9 années postérieures (139.3), on trouve que le sacrifice imposé au Trésor par cette grande mesure douanière a été de près de 61 millions.

Navigation. — Le nombre des voyages sous tous pavillons et par navires chargés, entre la France d'une part, les colonies, la grande pêche et l'étranger de l'autre, a été de 54,485 en 1868. Les navires qui les ont faits jaugeaient ensemble 10,656,000 tonneaux. C'est le même nombre de voyages qu'en 1867 et un surplus de 1 ½ sur le tonnage. En 1868, comme en 1867, la part de notre pavillon dans ce tonnage a été de 39 ½ p. 100, sans distinction de la nature des bâtiments, soit de 37.5 pour la navigation à voile, et de 41.5 pour la navigation à vapeur. De 1853 à 1859, la part de notre pavillon dans le tonnage total des navires chargés (entrées et sorties réunies) avait été de 42 p. 100. Elle s'est abaissée à 41.1 de 1861 à 1867, et n'a plus été, en 1867 et 1868, que de 39 ½. Faut-il voir dans cette diminution l'effet de la suppression, depuis le 1^{er} janvier 1867, des droits de tonnage sur le pavillon étranger? Quant à celle des surtaxes de pavillon, on sait qu'elle n'est entrée en vigueur que le 19 mai 1869. (Loi du 16 mai 1867.)

Ne perdons pas de vue que, dans le tonnage des navires français, nous avons compris celui des navires engagés dans la grande pêche et dans la navigation réservée avec les colonies.

Le nombre des navires de la marine marchande française, pêche côtière non comprise, tend plutôt à s'accroître qu'à diminuer. En divisant la période 1853-1868 en deux sous-périodes de huit années chacune, on obtient les résultats ci-après :

	Nombre moyen des		Tonnes par navire.
	navires.	tonneaux.	
1 ^{re} période.	14,800	947,206	64
2 ^e période.	15,323	1,013,568	66

L'accroissement assez notable du nombre des navires dans les années 1867 et 1868, serait-il motivé par la faculté de francisation des navires étrangers, moyennant le paiement d'un droit de 2 fr. par tonne, accordée par la loi du 16 mai 1867, à partir du 19 novembre de la même année?

Notre marine à vapeur s'est accrue sans interruption (sauf de 1859 à 1860),
comme l'indique le tableau ci-après :

Années.	Navires.	Tonnes.	Années.	Navires.	Tonnes.
1853	174	26,399	1861	327	73,267
1854	197	35,098	1862	338	78,981
1855	225	45,493	1863	345	84,918
1856	275	64,369	1864	364	97,884
1857	330	72,070	1865	385	108,328
1858	324	66,587	1866	407	129,777
1859	324	65,006	1867	420	133,159
1860	314	68,025	1868	433	135,259

En 16 années, l'accroissement a été, en nombres absolus, de 259 bâtiments et
de 108,860 tonnes. Le tonnage moyen, de 205 tonnes par navire, de 1853 à 1860,
s'est élevé à 278 de 1861 à 1868.

A. LEGOYT.